



49262



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

---

Distr.  
LIMITÉE

E/ECA/OAU/TRADE/Exp/2(viii)  
26 janvier 1983

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Réunion extraordinaire du Groupe d'experts  
gouvernementaux précédant la  
Conférence des ministres africains du  
commerce préparatoire à la sixième  
session de la CNUCED

18-23 février 1983, Libreville (Gabon)

(viii) PAYS EN DEVELOPPEMENT SANS LITTORAL ET PAYS  
EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES

(viii) PAYS EN DEVELOPPEMENT SANS LITTORAL ET PAYS EN  
EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES

Principaux faits nouveaux survenus depuis la cinquième session de la CNUCED

Les deux résolutions relatives à cette question et adoptées lors de la cinquième session de la CNUCED sont les suivantes :

- 111 (v) : Action spécifique se rapportant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement insulaires;
- 123 (v) : Action spécifique se rapportant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral.

Dans la résolution 111 (v) un certain nombre de mesures spécifiques étaient proposés en faveur des pays en développement insulaires. Ces mesures portaient notamment sur la prestation, par les organisations internationales, d'une assistance pour le développement des infrastructures par l'identification, le financement et l'exécution de projets pertinents à divers niveaux. La CNUCED devait, en outre, poursuivre son aide à ces pays dans le cadre de la coopération dans des domaines spécifiques avec d'autres institutions y compris les commissions économiques régionales de l'ONU. La CNUCED avait également été priée de consacrer des études approfondies aux problèmes des pays insulaires, études devant servir de base au suivi de la situation.

Les progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre des mesures contenues dans les résolutions 111 (v) et 98 (iv) de la CNUCED sont résumés dans un certain nombre de rapports de la CNUCED et notamment dans le rapport TD/B/311 de juillet 1980.

Depuis la cinquième session de la CNUCED, les problèmes des pays les moins avancés ont cependant, dans l'ensemble, reçu, de la part de la communauté internationale, une attention relativement plus importante que ceux des pays en développement insulaires. Les pays en développement insulaires africains ont, à maintes reprises, attiré l'attention de la communauté internationale sur la situation inquiétante qui est la leur et sur l'incapacité de cette communauté d'appliquer les décisions contenues dans les résolutions pertinentes.

S'agissant de la résolution 123 (v), les actions spécifiques se rapportant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral se répartissent dans les huit catégories suivantes : l'apport de ressources extérieures, la coopération entre pays sans littoral et pays de transit, la planification globale, la planification des transports à l'échelon global, régional et sous-régional, les domaines prioritaires d'action et d'assistance, la restructuration et la diversification de l'économie des pays en développement sans littoral, le Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral et les travaux futurs à entreprendre, notamment par la CNUCED.

Dans le paragraphe 10 de la résolution 123 (v) de la CNUCED, il est demandé au Secrétaire général de la CNUCED de poursuivre plus avant le programme de travail de la CNUCED se rapportant aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral. En Afrique, les activités de la CNUCED ont porté sur trois projets régionaux appuyés par le PNUD et exécutés avec l'aide de la CEA. Le premier de ces projets (REF/77/017 : Assistance aux transports en transit pour les pays sans littoral de la sous-région de l'Afrique australe) a démarré en juin 1980 et s'est concentré sur les activités se rapportant aux améliorations des infrastructures de transports en transit existantes. Le deuxième projet (RAF/78/015 : Assistance aux transports en transit pour les pays sans littoral de la sous-région de l'Afrique du Centre) concerne les corridors de transports en transit intéressant le Burundi, le Rwanda et la région du Kivu dans l'est du Zaïre et a été exécuté avec la participation des deux principaux pays de transit de la région, à savoir le Kenya et la République-Unie de Tanzanie.

Les projets ont particulièrement porté sur l'analyse et l'évaluation des demandes actuelles et futures portant sur chaque voie de transit existante ou potentielle aussi bien de la part des pays sans littoral que des pays de transit, l'état des infrastructures, la gestion et l'entretien de chaque voie de transit ainsi que les problèmes soulevés par son utilisation. Une analyse complète du système de transit le long du corridor sud (c'est-à-dire la voie qui part de Dar-es-Salaam et dessert le Burundi et le sud du Kivu) a été menée à terme et on se tourne à présent vers la voie nord qui part de Mombassa.

Le troisième projet (RAF/78/038 : Transports en transit pour les pays en développement sans littoral de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre) portait sur les corridors de transports en transit intéressant la Haute-Volta, le Mali, le Nigér, la République centrafricaine et le Tchad et devait examiner les difficultés de transports en transit de ces pays sans littoral.

Il convient de signaler qu'une assistance spécifique a été consentie aux pays sans littoral de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre en vue de l'amélioration de leurs échanges extérieurs par voie maritime grâce à l'exécution des deux projets suivants : RAF/79/103 : Etude de faisabilité sur la création d'une flotte commune des Etats de la CEA et RAF/78/011 : Etude sur les coûts du transport maritime en Afrique de l'Ouest et du Centre.

#### Position africaine sur ces différents problèmes

Les problèmes spécifiques auxquels font face les pays en développement insulaires portent notamment sur les contraintes qui pèsent sur les transports et les communications, les grandes distances qui les séparent des marchés, l'exiguïté de leur marché intérieur, le manque de spécialistes de la commercialisation, la modicité de leur dotation en ressources, le manque de ressources naturelles, le fait qu'ils sont fortement tributaires de quelques produits de base pour leurs recettes en devises, le manque de personnel d'administration et leurs lourdes charges financières.

Si ces problèmes ont en général été étudiés et qu'on attend depuis longtemps déjà des mesures au niveau international, il reste cependant qu'un certain nombre d'éléments importants doivent encore faire l'objet d'un réexamen et d'une réévaluation adéquate par la communauté internationale. Certaines des sources de difficultés portent notamment sur l'état de préparation face aux désastres qui frappent périodiquement ces pays, la mise en valeur et l'utilisation judicieuse des ports et aéroports pour l'organisation éventuellement avantageuse des transports maritimes et aériens et sur le fait que l'aide internationale et les investissements ne tiennent généralement pas compte des besoins particuliers des pays en développement insulaires.

La plupart des pays en développement sans littoral font également partie des pays les moins avancés. Certains pays bien que touchant aux océans connaissent dans la pratique les mêmes problèmes que les pays sans littoral. En outre, l'absence d'accès territorial à la mer, aggravé par les grandes distances qui séparent certaines régions des ports, par les difficultés et les coûts des services de transport international, constitue un obstacle important au développement de leur commerce extérieur et l'une des principales contraintes à leur développement économique et social. Ce groupe de pays ne dispose pas d'infrastructures matérielles le long des voies de transit et dans les ports maritimes; de nombreux pays sans littoral et de transit doivent encore mettre sur pied un programme global de coopération pour surmonter ces difficultés de transit; la communauté internationale n'est pas encore parvenue, tant au plan bilatéral que multilatéral, à accroître son assistance financière et technique à ces pays pour compenser, ne serait ce que dans une certaine mesure, ces différents handicaps et contraintes.

#### Mesures proposées

Les pays africains devraient renouveler leur appui à ces deux résolutions d'autant plus qu'elles reprenaient, dans une large mesure, les propositions contenues dans le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociations et demander à nouveau à la communauté internationale de redoubler d'efforts dans la mise en oeuvre des actions et décisions recommandées dans ces résolutions.

Compte tenu du faible niveau de compréhension des problèmes des Etats en développement insulaires, il convient de faire davantage pour ces Etats, en particulier pour ceux du continent africain. Il importe donc de renforcer les services s'occupant des pays en développement insulaires aussi bien au niveau de la CNUCED qu'à celui des diverses commissions économiques régionales.

On devrait demander au secrétariat de la CNUCED de continuer, en étroite collaboration avec les commissions économiques régionales de l'ONU, à exécuter les projets financés par le PNUD concernant l'assistance aux pays sans littoral en vue de résoudre leurs problèmes de transports en transit. Le PNUD devrait continuer à apporter un soutien financier accru dans ce domaine particulier.

En outre les pays développés et les pays en développement en mesure de le faire devraient annoncer des contributions substantielles au Fonds spécial pour les pays en développement sans littoral, fonds qui est actuellement géré par le PNUD, en étroite collaboration avec le Secrétaire général de la CNUCED.

Il convient enfin d'attirer l'attention des bailleurs de fonds et des institutions financières multilatérales concernées sur la nécessité, pour leurs programmes, de mettre en particulier l'accent sur la solution des problèmes de transports en transit.